



Objet : Devenir partenaire de la PCO TND 84

Chers Psychomotriciens, Ergothérapeutes, Psychologues et Neuropsychologues,

Nous avons été missionnés par l'ARS pour mettre en œuvre la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) des Troubles du Neuro-Développement (TND).

Cette plateforme a pour mission d'accompagner les enfants de 0 à 6 ans révolus présentant des troubles du neurodéveloppement, en mettant en place un parcours de bilan et d'interventions précoces d'une durée de 1 an, prolongé de six mois si nécessaire.

L'objectif est de favoriser les bilans diagnostics, de permettre l'accès aux soins plus rapide et d'éviter les sur-handicaps.

Afin de proposer un accompagnement global, la PCO TND 84 fait appel à un certain nombre d'acteurs médico-sociaux et professionnels de santé que vous retrouverez sur notre plaquette(ci-jointe).

Quand les difficultés de l'enfant et les besoins de la famille nécessitent de solliciter des ergothérapeutes, psychologues et psychomotriciens, la plateforme peut déclencher le forfait d'intervention précoce. Il sert à financer les interventions des trois professions ergothérapeute, psychologue et psychomotricien en libéral. Il ne peut être versé qu'aux professionnels qui ont fait la démarche de contractualisation avec la plateforme.

Si vous souhaitez devenir partenaire avec la PCO TND 84, n'hésitez pas à nous contacter par courriel : contact-pco-tnd84@ch-avignon.fr ou par téléphone auprès de la neuropsychologue coordinatrice de la PCO, Rebecca PEREZ au **04.32.75.91.89**.

Vous pouvez également télécharger le contrat de partenariat des professionnels libéraux et la charte de fonctionnement directement sur le site <https://www.ch.avignon.fr>

N'hésitez pas à consulter le site handicap.gouv.fr
<https://www.handicap.gouv.fr/les-outils-du-reperage-et-dinformation>.

PCO TND 84
400 rue Raoul Follereau
84000 AVIGNON
Tel : 04 32 75 91 81